

**Centre d'aide aux victimes d'actes
criminels de la Mauricie**

États financiers
Au 31 mars 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MAURICIE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme perçoit des produits de dons sous forme de contributions pénales ou autres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme, l'actif net et les flux de trésorerie.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation - Budget

Le budget a été préparé par l'Organisme sur la base d'hypothèses comptables et financières, conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 20 juin 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

PRODUITS

Subventions

Financement de base	1 441 790 \$	1 382 450 \$
Programme de mesures de rechange général (annexe B)	61 303	27 124
Programme Enfants Témoins (annexe C)	63 402	18 638
Programme tribunal spécialisé - Autochtones (annexe D)	89 901	-
Dons	1 147	192
Intérêts	139	12
Sommes versées par les contrevenants	15 275	29 392
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8 451	4 225
	1 681 408	1 462 033

CHARGES

Salaires et avantages sociaux	1 500 072	1 275 630
Assurances	7 157	6 268
Cotisations et associations	9 086	7 602
Déplacements et représentation	22 115	10 550
Documentation et abonnements	97	511
Entretien et réparations	20 087	14 128
Fournitures de bureau et papeterie	14 378	14 503
Frais bancaires	2 797	2 689
Frais Covid-19	97	1 588
Frais d'activités	5 106	1 514
Frais d'impression	4 718	4 604
Frais de formation	12 198	11 170
Location d'équipement	2 051	2 051
Loyer	77 897	77 246
Publicité	1 823	1 559
Services professionnels	15 816	19 456
Télécommunications	9 045	8 997
Amortissement des immobilisations corporelles	16 764	12 075
	1 721 304	1 472 141

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(39 896) \$

(10 108) \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

BILAN

Au 31 mars

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	934 087 \$	697 678 \$
Placements (note 3)	8 792	8 683
Créances	12 930	14 258
Frais payés d'avance	7 820	-

963 629 720 619

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

55 341 64 372
1 018 970 \$ 784 991 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	190 609 \$	152 000 \$
Subventions reportées (note 6)	386 621	142 904

577 230 294 904

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)

29 578 38 029
606 808 332 933

ACTIF NET

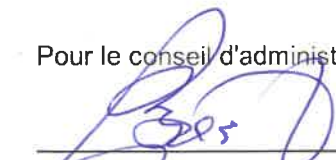
Investi en immobilisations corporelles	25 763	26 343
Affectations externes aux contributions pénales	149 391	128 391
Affectations externes au programme de remboursement des proches	8 000	4 000
Non affecté	229 008	293 324


412 162 452 058

1 018 970 \$ 784 991 \$

ENGAGEMENT (note 10)

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(39 896) \$	(10 108) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 764	12 075
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(8 451)	(4 225)

	(31 583)	(2 258)
--	----------	---------

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Créances	1 328	(4 384)
Frais payés d'avance	(7 820)	4 202
Dettes de fonctionnement	38 609	16 989
Subventions reportées	243 717	61 987

	244 251	76 536
--	---------	--------

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles, net de l'aide gouvernementale de 42 254 \$ en 2022	(7 733)	(9 288)
---	---------	---------

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	236 518	67 248
--	---------	--------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

	706 361	639 113
--	---------	---------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

	942 879 \$	706 361 \$
--	------------	------------

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	934 087 \$	697 678 \$
Placements	8 792	8 683

	942 879 \$	706 361 \$
--	------------	------------

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, rend des services aux victimes d'actes criminels. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des apports reportés afférents est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et les durées ou le taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	10 ans
Serveur	solde décroissant	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. PLACEMENTS

	2023	2022
Compte placement affaires à taux d'intérêt variable, sans échéance	8 792 \$	8 683 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	15 743 \$	12 935 \$	2 808 \$
Équipement informatique	119 441	71 644	47 797
Mobilier de bureau	98 089	93 353	4 736
Serveur	12 480	12 480	-
	245 753 \$	190 412 \$	55 341 \$

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Comptes fournisseurs	7 228 \$	8 258 \$
Salaires et vacances courus	138 112	115 691
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	45 269	28 051
	190 609 \$	152 000 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

6. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2023	2022
SOLDE, début de l'exercice	142 904 \$	80 917 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(214 606)	(45 763)
Montants reçus au cours de l'exercice	458 323	107 750
SOLDE, fin de l'exercice	386 621 \$	142 904 \$

Composition du solde :

Programme de mesures de rechange général	4 390 \$	35 692 \$
Programme Enfants Témoins	123 110	107 212
Programme victimes d'exploitation sexuelles	80 000	-
Programme tribunal spécialisé - Autochtones	232	-
Programme tribunal spécialisé - Victimes de violence conjugale ou violence sexuelle	178 889	-
	386 621 \$	142 904 \$

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles ont servi à l'acquisition d'équipement informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
SOLDE, début de l'exercice	38 029 \$	- \$
Montants reçus au cours de l'exercice	-	42 254
Montants amortis dans les résultats	(8 451)	(4 225)
SOLDE, fin de l'exercice	29 578 \$	38 029 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût total comptabilisé à titre du régime de retraite à cotisations définies de l'Organisme se présente comme suit :

	2023	2022
Régime de retraite	35 798 \$	34 786 \$

9. AFFECTATIONS EXTERNES

Au cours de l'exercice, l'Organisme a effectué des affectations externes en fonction des règles édictées par le BAVAC comme suit :

- un montant de 21 000 \$ lié aux contributions pénales reçues. Ce montant sera utilisé pour développer de nouveaux projets;
- un montant de 4 000 \$ lié au programme de remboursement des proches. Cette somme ne pourra être utilisée sans une décision du conseil d'administration et ne pourra pas être utilisée à des fins autres que le projet identifié par le ministère de la Justice du Québec.

10. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en avril 2031 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 629 673 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024 -	77 897 \$
2025 -	77 897 \$
2026 -	77 897 \$
2027 -	77 897 \$
2028 -	77 897 \$

11. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Organisme est financé à 98 % par le ministère de la Justice du Québec.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

A - RÉSULTATS - CAVAC

	Réel	Budget	Écart
PRODUITS			
Subventions			
Financement de base	1 441 790 \$	1 441 790 \$	- \$
Programme de mesures de rechange général	61 303	30 000	31 303
Programme Enfants Témoins	63 402	79 300	(15 898)
Programme tribunal spécialisé - Autochtones	89 901	90 134	(233)
Dons	1 147	-	1 147
Intérêts	139	25	114
Sommes versées par les contrevenants	15 275	25 000	(9 725)
Supervision de stages	-	3 000	(3 000)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8 451	-	8 451
	1 681 408	1 669 249	12 159
CHARGES			
Frais salariaux			
Salaires	1 298 096	1 523 896	(225 800)
Avantages sociaux	201 976	248 863	(46 887)
Frais de logement			
Loyer	77 897	80 398	(2 501)
Entretien et réparations	8 197	5 000	3 197
Frais d'administration			
Achat de mobilier	-	5 000	(5 000)
Assurances	7 157	6 310	847
Cotisations et associations	9 086	9 212	(126)
Documentation et abonnements	97	700	(603)
Frais bancaires	2 797	2 650	147
Frais Covid-19	97	-	97
Frais de déplacement	21 905	13 500	8 405
Frais de formation	12 198	15 239	(3 041)
Frais de représentation	210	200	10
Publicité	1 823	1 800	23
Services professionnels	15 816	16 320	(504)
Frais de bureau			
Entretien et réparations - informatique	11 890	5 000	6 890
Fournitures de bureau et papeterie	14 378	10 500	3 878
Frais d'impression	4 718	4 745	(27)
Location d'équipement	2 051	2 093	(42)
Télécommunications	9 045	9 200	(155)
Équipement			
Amortissement des immobilisations corporelles	16 764	-	16 764
Frais d'activités			
Activités de reconnaissance	974	1 100	(126)
Frais des bénévoles	-	400	(400)
Frais du conseil d'administration	4 132	3 800	332
	1 721 304	1 965 926	(244 622)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(39 896) \$	(296 677) \$	256 781 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

B - PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL

SUBVENTION - FAVAC	61 303 \$	27 124 \$
CHARGES		
Salaires	53 496	24 377
Charges sociales	7 807	2 747
	61 303	27 124
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

C - PROGRAMME ENFANTS TÉMOINS

SUBVENTION - FAVAC	63 402 \$	18 638 \$
CHARGES		
Salaires	56 259	15 083
Charges sociales	7 143	1 659
Fournitures de bureau et papeterie	-	1 896
	63 402	18 638
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

D - PROGRAMME TRIBUNAL SPÉCIALISÉ - AUTOCHTONES

SUBVENTION - FAVAC	89 901 \$	- \$
CHARGES		
Salaires	74 880	-
Charges sociales	15 021	-
	89 901	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$